

COMMENT ?

La visite, de 2 heures environ, est réalisée par un professionnel du secteur social formé à l'énergie, mandaté par le Département.

1 REPÉRER

Une fiche de repérage est à votre disposition pour nous signaler toutes les situations sur le site morbihan.fr rubrique Logement / Habitat. Elle peut aussi vous être adressée sur simple demande (bgarcon.adil56@gmail.com).

L'envoi de cette fiche de repérage à l'Adil permet d'enclencher la visite à domicile.

2 VISITER

Suite à cette première étape, le ménage est contacté par le chargé de visite de son secteur pour programmer la visite de son logement.

Lors de celle-ci, la situation énergétique du ménage est analysée (équipements, modes de chauffage, ressources...).

3 ORIENTER

Un rapport de visite simple et complet est adressé au ménage. Il reprend les solutions évoquées et les différentes modalités de mise en œuvre (petits travaux, accès aux droits, médiation avec le bailleur, travaux de rénovation thermique...).

CONTACT

Bénédicte GARÇON

Chargée de mission Précarité Énergétique

Parc d'Activités de Laroiseau

14 rue Ella Maillart

56000 VANNES

Tél. 02 97 47 94 40

bgarcon.adil56@gmail.com



LES CHARGÉS DE VISITE

SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

www.morbihan.fr

Création-impression : Conseil départemental du Morbihan.
Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. 2017

MORBIHAN SOLIDARITE ENERGIE



Un dispositif proposé par
le Conseil départemental
pour aider les Morbihannais
en difficulté à lutter contre
la précarité énergétique.



En tant que professionnel, vous êtes les mieux placés pour repérer les situations de précarité énergétique et de mal logement, et cela, même si vous ne vous rendez pas au domicile des ménages.

En devenant lanceur d'alerte, vous pouvez proposer un nouvel accompagnement.

MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE permet aux ménages en difficultés de bénéficier d'une visite gratuite et d'un accompagnement personnalisé dans la recherche de solutions durables pour réduire ses dépenses énergétiques.

Un logement dégradé ou énergivore peut être un facteur de difficultés sociales.

Plusieurs facteurs combinés peuvent conduire à cette situation : mauvaise performance énergétique du logement, vétusté des équipements, mauvaise pratique dans l'usage des énergies, faible revenus...

C'est pourquoi le Département qui intervient déjà via le fonds de solidarité (FSL) au titre des impayés d'énergie et d'eau accompagne la recherche de solutions.

Un dispositif **gratuit et personnalisé** basé sur l'évaluation, le diagnostic et la mise en œuvre de **solutions durables**.

COMMENT IDENTIFIER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

- ▶ Sensation de froid, d'inconfort (humidité, courant d'air...);
- ▶ Récurrence d'impayés de factures d'énergie et/ou d'eau;
- ▶ Surconsommation d'énergie;
- ▶ Privation de chauffage par peur des factures (sous consommation);
- ▶ Utilisation de chauffage d'appoints...

QUI EST CONCERNÉ ?

MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE s'adresse aux locataires du parc social ou privé ainsi qu'aux propriétaires de leur logement.

